

Appel à tous les candidats du 8 décembre

Le Pacte du libre pour la création d'emplois au Québec

Montréal, 12 novembre 2008 - FACIL, l'organisme voué à la promotion du logiciel libre, profite de la présente élection pour inviter tous les candidats des partis à favoriser l'utilisation des logiciels libres dans la fonction publique québécoise.

« Un logiciel libre est un logiciel dont la licence dite libre donne à chacun le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier, de dupliquer, de donner et de vendre ledit logiciel sans contrepartie. »¹

Les possibilités d'économies des deniers publics sont très grandes; prenons le cas des logiciels de bureautique. La suite libre OpenOffice.org peut remplacer adéquatement la suite Office de Microsoft. Quand on sait que cette dernière coûte quelques centaines de dollars par poste de travail et qu'il y a plus de 100 000 postes de travail dans les divers ministères et organismes publics, on comprend tout de suite l'ampleur des économies à réaliser. Ces économies se comptent en millions de dollars. En cette période de crise économique appréhendée, il est curieux que nos gouvernements n'imitent pas ceux de plusieurs pays d'Europe qui sont en train de faire le passage à OpenOffice.² Quand on sait qu'il y a des logiciels libres capables de remplacer presque tout ce qui est utilisé dans nos gouvernements, on parle alors de centaines de millions d'économies.

Et ce n'est pas tout, les logiciels libres génèrent de l'activité économique au Québec et ils pourraient en susciter beaucoup plus, car ces logiciels nécessitent comme tous les autres de l'intégration, du support et de la formation. Le code source de ces logiciels étant public, il serait facile pour nos entreprises d'offrir à l'État tous ces services. On pourrait créer ici un grand nombre d'emplois de qualité. L'utilisation des logiciels libres permet donc et d'abaisser les coûts de l'informatique et de créer des emplois.

C'est dans cette optique que FACIL a décidé de proposer le Pacte du logiciel à tous les candidats à l'élection. En signant le Pacte, le candidat confirme qu'il comprend l'importance des logiciels libres et, surtout, qu'il s'engage à en faire la promotion au sein des organismes publics.

Veillez trouver le texte du Pacte ainsi que la lettre et la documentation expédiées par courriel à chacun des candidats sur ce site Internet:

<http://facil.qc.ca/fr/PacteduLogicielLibre>

- 30 -

Source : Conseil d'administration de FACIL

Contact : Mathieu Lutfy, président Courriel : mathieu.lutfy@facil.qc.ca

Téléphone

Montréal : 514-664-1260

Québec : 418-907-9563

1 Tiré du site Wikipédia, le 10 novembre 2008

2 Entre autres, la France, l'Allemagne, le Danemark et bien d'autres.